

SEANCE DU 28 février 2020

Convoqué le 14/02/2020

L'an deux mil vingt le vingt-huit, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M FRECHIN Eric.

PRESENTS : FRECHIN Éric, LAMBOLEY Sylvain, HENRIOT Pierre, BRESSON Vincent, MARCOT Hugues, LAMBOLEY Bernard, REMOND Luc, MENIGOZ Joëlle, EBERSOLD Sophie

ABSENTS :

Absents représentés : PICHOT Gérald représenté par LAMBOLEY Sylvain
VERNIER René représenté par LAMBOLEY Bernard

M. REMOND Luc a été nommé secrétaire de séance

Objets des délibérations

1/2020 Compte de gestion 2019:

Le Conseil Municipal, après examen et en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité le compte de gestion 2019 présenté par M. PONCHON, Trésorier Principal de Lure, ayant exercé au cours de la gestion 2019.

Ce compte n'appelle ni réserve, ni observation de sa part.

2/2020 Vote du Compte Administratif de 2019

Le Maire ne participant pas au vote du compte administratif, il quitte la salle et la présidence est donnée à M. Lamboley Bernard pour le vote.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité le compte administratif de l'année 2019 de la commune.

comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	231 692.53	75 716.11€
RECETTES	227 097.12€	71 034.27€
Report 2018	69 521.79€	- 32 736.26€
RESULTAT	+ 64 926.38€	- 37 418.10€

Solde : 27 508.28€

3/2020 BUDGET ANNEXE EAU : Compte de gestion 2019:

Le Conseil Municipal, après examen et en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité le compte de gestion 2019 présenté par M. PONCHON, Trésorier Principal de Lure, ayant exercé au cours de la gestion 2019.

Ce compte n'appelle ni réserve, ni observation de sa part.

4/2020 BUDGET ANNEXE EAU Vote du Compte Administratif de 2019

Le Maire ne participant pas au vote du compte administratif, il quitte la salle et la présidence est donnée à M. Lamboley Bernard pour le vote.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité le compte administratif du budget annexe eau de l'année 2019 de la commune.

comme suit :

	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT
DEPENSES	1 160.74€	16 333€
RECETTES	48 541.78€	20 000€
Report	0€	0€
RESULTAT	+ 47 381.04€	+ 3 667€

Solde : 51 048.04€

5/2020 CARTE AVANTAGE JEUNE 2020/2021

Le Maire propose comme les années précédentes d'offrir la Carte Avantages Jeunes aux habitants de Bouhans-Lès-Lure âgés de 11 à 20 ans (Nés entre 2000 et 2009).

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** le Maire à commander les cartes à 7€ l'unité auprès du Centre d'information jeunesse.
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention avec le CIJ ou tout autre document se rapportant à l'achat des Cartes Avantages Jeunes.
- **PRECISE** que les crédits seront inscrits au BP 2020

6/2020 Droit de préemption

Le maire informe le conseil municipal qu'il est saisi d'une déclaration d'intention d'aliéner des terrains cadastrés suivant situé 8 Grande Rue:

Section	N°
B	141, 142, 388, 385, 389

Vu la délibération en date du 13 février 1992 instituant un droit de préemption urbain, il appartient au conseil municipal de décider ou non de l'application de ce droit.

Vu la délibération n°27/2016 du 30/09/2016 acceptant la proposition de la Communauté de communes du Triangle Vert de délégation du droit de préemption au bénéfice de la commune de Bouhans Les Lure

Après délibéré, le conseil municipal :

- **DECIDE** de ne pas faire usage du droit de préemption dans le cas présent.

7/2020 Droit de préemption

Le maire informe le conseil municipal qu'il est saisi d'une déclaration d'intention d'aliéner des terrains cadastrés suivant situé 5 rue du Grand puits:

Section	N°
B	51,428,429,430,431
ZD	89,90

Vu la délibération en date du 13 février 1992 instituant un droit de préemption urbain, il appartient au conseil municipal de décider ou non de l'application de ce droit.

Vu la délibération n°27/2016 du 30/09/2016 acceptant la proposition de la Communauté de communes du Triangle Vert de délégation du droit de préemption au bénéfice de la commune de Bouhans Les Lure

Après délibéré, le conseil municipal :

- **DECIDE** de ne pas faire usage du droit de préemption dans le cas présent.

8/2020 Programme de travaux en forêt 2020

Le Maire présente au Conseil Municipal le programme de travaux en forêt élaboré par les services de l'ONF pour l'exercice 2020.

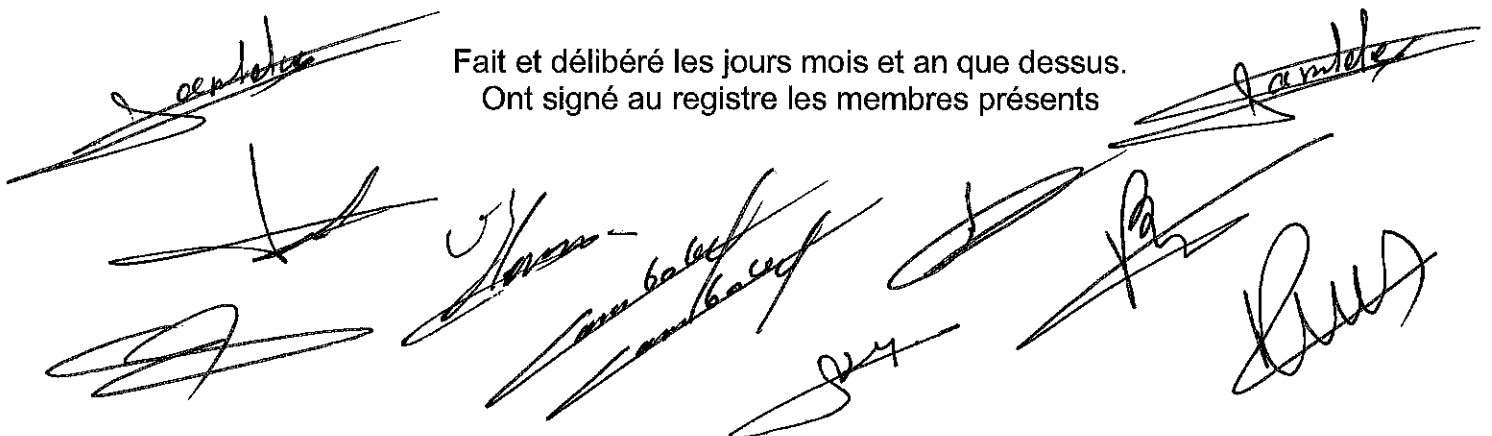
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **VOTE** le devis d'entreprise AUGIER Patrick de Linexert des travaux sylvicoles comme suit :

Parcelles 17j et 6j : Travaux de dégagement manuel localisé des régénérations naturelles : **pour la somme de 6 711€ HT**

- **AUTORISE** le Maire à signer les devis et tout document se rapportant à cette affaire.
- **PRECISE** que les crédits seront inscrits au BP 2020.

Fait et délibéré les jours mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents



The block contains several handwritten signatures in black ink, arranged in a roughly circular pattern around the central text. The signatures are stylized and vary in length and complexity, representing the members of the municipal council who signed the document.

